

777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto, Ontario, M5G 2E5

777, rue Bay, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2E5

T: 416 585 4234

Tél. 416 585 4234

F: 416 585 7531

Télééc. 416 585 7531

W: www.ontario.ca/buildingcode/

Web www.ontario.ca/buildingcode/

Date de l'autorisation
Numéro d'autorisation de la CÉMC
Demande à la CÉMC
Date d'expiration de l'autorisation

25 juillet 2013
13-02-364
A2013-02
25 juillet 2018

RAPPORT D'AUTORISATION – Le Cedar Breather®

1. Demandeur

Benjamin Obdyke Incorporated
400 Babylon Road
Suite A
Horsham, PA
19044, USA

Tél. : 215 672-7200

Télééc. : 215 672-5204

Web : www.benjaminobdyke.com

2. Usine de fabrication

Bonar
PO Box 1057
1301 Sand Hill Road
Enka, NC
28728, USA

3. Description :

Le Cedar Breather® peut être utilisé en sous-couche de ventilation de toiture susceptible de prolonger la vie des bardeaux et bardeaux de fente en bois, en fournissant un espace où l'air circule continuellement et l'eau peut s'écouler, évitant ainsi l'accumulation d'humidité entre le platelage et les bardeaux.

Le Cedar Breather® est une matrice tridimensionnelle en nylon noir fournie en rouleaux. Un rouleau de Cedar Breather® a les dimensions suivantes : 1 m (39,4 po) de largeur, 7,04 mm (0,277 po) d'épaisseur, et 18,75 m (61,5 pi) de longueur.

4. Autorisation demandée

Le demandeur a demandé l'autorisation d'utiliser le Cedar Breather® en tant que couche supplémentaire facultative de toiture pour les bâtiments visés par la partie 9 « Maisons et petits bâtiments » de la division B du Code du bâtiment.

5. Évaluation

Le Code du bâtiment ne contient aucune exigence en ce qui concerne la ventilation entre la couverture et son support. D'après les rapports et évaluations fournis par le demandeur, le Cedar Breather®, lorsqu'il est conçu, fabriqué, installé et entretenu selon les instructions et dans les limites données par le fabricant et conformément aux conditions particulières stipulées dans la présente autorisation, peut être utilisé sans contrevenir au Code du bâtiment.

Voici la liste (non exhaustive) des documents qui ont été présentés et examinés :

1. Présentation, « Benjamin Obdyke Cedar Breather® Presentation », datée du 28 mars 2013
2. Manuel, Benjamin Obdyke Inc. « Cedar Shake and Shingle Bureau-New Roof Construction Manual », daté de juin 2011, 28 pages;
3. Bulletin technique, Benjamin Obdyke Residential Roof and Wall Products-Build Better™, « Testing Confirms That Rainscreen Installation does Not Increase The Chance Of Fastener Shear », 2 pages;
4. Bulletin technique, New York State Department of State – Division of Code Enforcement and Administration, Objet : Alternative Materials, Design and Methods of Construction and Equipment, daté du 1^{er} janvier 2003, 2 pages;
5. Documentation du fabricant, Brochure, Benjamin Obdyke Inc., Benjamin Obdyke Roof and Wall Products-Build Better™, Wood Roofing Underlayment, Brochure Cedar Breather, ©2010, LTCB impression 2/11
6. Documentation du fabricant, Benjamin Obdyke Inc., « Division 7 Thermal & Moisture Protection Section 07 72 00: Roof Accessories Roof Ventilation Underlayment », 5 pages;
7. Dessins, Benjamin Obdyke Inc., « Valley Flashing Detail », 1 page;
8. Dessins, Benjamin Obdyke Inc., « Rake/Drip Edge Detail for Shakes/Shingles », 1 page;
9. Dessins, Benjamin Obdyke Inc., « Cedar Breather Installed with Rapid Ridge 7 », 1 page;
10. Documentation du fabricant, Benjamin Obdyke Inc., Cedar Breather Technical Summary, 1 page;
11. Documentation du fabricant, Brochure, Benjamin Obdyke Inc., Residential Roof and Wall Products-Build Better™ Brochure, LTTB 02/11;
12. Rapport d'essai, Architectural Testing- Performance Evaluation Test Report, Series/Models: Home Slicker®, Home Slicker 10, Product: Rainscreen (0.25 inch and 0.375 inch depth), daté 10 septembre 2009, 27 pages;

13. Rapport d'essai, Bodycote Materials Testing Canada Inc., « Airflow Evaluation of Cedar Breather® Underlayment for Wood Roofing », Report No 02-06-M0330 Rev.2, daté du 24 février 2003, 10 pages;
14. Rapport d'essai, Bodycote Materials Testing Canada Inc., « Compressive Properties of Cedar Breather Product In Accordance with ASTM C165-00 », Report No 03-06-M0013 (Revision 1), daté du 11 février 2003, 2 pages;
15. Rapport d'essai, Bodycote Materials Testing Canada Inc., « ASTM E 84 Surface Burning Characteristics Cedar Breather® Roof Underlayment », Report No 02-02-226(A), daté du 8 mai 2002, 3 pages;
16. Lettre de rapport, Morrison Hershfield, « Re: Code Compliance Review of Benjamin Obdyke Incorporated Product: Cedar Breather », datée du 27 février 2013;
17. Rapport d'essai, SGS U.S. Testing Company Inc., Rapport d'essai No. 173140-6, Home Slicker™/ WeatherBoards™ Fiber Cement Wind Load Testing, daté du 5 décembre 2013;
18. Rapport d'essai, Southwest Research Institute to Benjamin, ASTM E 108-04 Evaluation of External Fire Resistance of Roofing Assemblies using Benjamin Obdyke's Nylon Cedar Breather Product With Chemco's Class A Cedar Shingles, SwRI® Project Report No. 01.10934.01.215a, daté du 10 avril 2006; 34 pages;
19. Rapport d'essai, PRI Asphalt Technologies, « Evaluation of Benjamin Obdyke Inc. Cedar Breather Long Term Exposure of Cedar Shake Test Decks Fabricated With and Without Cedar Breather », daté du 5 février 2003, 4 pages;
20. Documentation du fabricant, Benjamin Obdyke Inc., « Roof Fastener Guidelines », 1 page;
21. Lettre de Benjamin Obdyke Inc. à la CÉMC, Objet : réponse au point n° 3, datée du 19 avril 2013;
22. Lettre de Benjamin Obdyke Inc. à la CÉMC, Objet : réponse au point n° 4, datée du 19 avril 2013;
23. Lettre de Benjamin Obdyke Inc. à la CÉMC, Objet : réponse au point n° 5, datée du 19 avril 2013;
24. Lettre de Benjamin Obdyke Inc. à la CÉMC, Objet : réponse au point n° 6, datée du 19 avril 2013;
25. Lettre de rapport, Morrison Hershfield, « Re: BMEC Application for Cedar Breather-Follow-up Documentation », datée du 20 avril 2013;

6. Autorisation

L'utilisation du Cedar Breather® est autorisée pour former une couche supplémentaire facultative dans la toiture d'un bâtiment visé par la partie 9 « Maisons et petits bâtiments » de la division B du Code du bâtiment; toutes les autres conditions relatives à la construction et à l'installation doivent respecter les dispositions du Code du bâtiment ainsi que les conditions suivantes stipulées en 6. A et 6.B ci-dessous :

A. Conditions particulières

1. Cette autorisation n'est valide que pour le matériau Cedar Breather® de Benjamin Obdyke Incorporated.
2. Cette autorisation expire le 25 juillet 2018.
3. Le Cedar Breather® ne doit être utilisé que pour la construction de bâtiments visés par la partie 9.
4. Le Cedar Breather® ne doit être utilisé qu'avec des bardeaux en bois et des bardeaux de fente en cèdre.
5. Le Cedar Breather® ne doit pas être utilisé avec des fourrures ou des tasseaux.
6. Le Cedar Breather® doit être installé sur un support de couverture en panneaux de contreplaqué conforme aux exigences d'épaisseur minimale stipulées à l'article 9.23.15.7. « Thickness or Rating » (Épaisseur ou cote) de la division B du Code du bâtiment.
7. Le Cedar Breather® doit être installé conformément aux trois pages de dessins de détail faisant partie de la présente autorisation :
 - Rake/Drip Edge Detail for Shakes and Shingles (Détail de rive/larmier pour bardeaux et bardeaux de fente),
 - Valley Flashing Detail (Détail de noue),
 - Cedar Breather Installed with Rapid Ridge 7 (Cedar Breather installé avec Rapid Ridge 7).
8. En outre, lorsque le Cedar Breather® est utilisé dans une toiture, il faut installer une moustiquaire sur la ligne de toit aux endroits où les bords sont exposés ainsi que le long de l'avant-toit pour empêcher l'entrée d'insectes, d'oiseaux et de vermine.
9. Les couches de Cedar Breather® doivent être installées par aboutement (les rangées ne doivent pas se chevaucher).
10. Il ne faut pas marcher directement sur le Cedar Breather® une fois celui-ci installé.

11. Lorsque le Cedar Breather® est utilisé avec des bardeaux de bois ou des bardeaux de fente en cèdre, il faut le fixer, en orientant les alvéoles vers le bas, avec un clou ou une broquette par 0,28 m² (3 pi²).
12. Les bardeaux de bois ou les bardeaux de fente en cèdre posés par-dessus le Cedar Breather® doivent être fixés avec des clous qui traversent complètement le revêtement de contreplaqué ou le pénètrent d'au moins 19 mm (¾ po).
13. Lorsque le Cedar Breather® est utilisé avec des bardeaux en bois ou des bardeaux de fente en cèdre, le feutre de couverture doit dépasser de 0,635 mm (¼ po) sur le périmètre du platelage de toit.

Bardeaux de bois

14. Lorsque le Cedar Breather® est utilisé avec des bardeaux en bois, il faut recouvrir entièrement le platelage avec du feutre bitumé.

B. Conditions générales

1. L'utilisation du Cedar Breather®, selon la description donnée à l'article 3 et conformément aux conditions particulières énoncées à l'article 6. A, doit respecter :
 - (a) la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* (la « Loi »), dans sa version modifiée ou remise en vigueur;
 - (b) à l'exception de ce qui est spécifiquement autorisé par les présentes, le Code du bâtiment, dans sa version modifiée ou révisée; et
 - (c) toute autre disposition législative applicable.
2. Une copie de la présente autorisation doit être jointe à chaque demande de permis de construire et doit être conservée sur le site des travaux avec le permis de construire.
3. Le demandeur indiqué à l'article 1 doit aviser promptement la CÉMC dans l'une quelconque des circonstances suivantes :
 - (a) le demandeur ne respecte pas les conditions établies à l'article 6. A,
 - (b) le matériau, le système ou la conception qui fait l'objet de la présente autorisation
 - (i) n'est pas conforme aux conditions particulières énoncées à l'article 6. A, ou
 - (ii) ne fournit pas un niveau satisfaisant de performance in situ, ou
 - (c) l'un ou l'autre des événements décrits aux conditions générales 6.B.4.(a), (b), (e) ou (f) survient.

4. La CÉMC peut modifier ou révoquer la présente autorisation, à tout moment et de sa propre initiative ou à la demande du demandeur indiqué à l'article 1. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, la CÉMC peut modifier ou révoquer cette autorisation si elle détermine que :

- (a) une modification quelconque a été apportée à l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - (i) le nom du demandeur figurant à l'article 1,
 - (ii) l'adresse ou autre élément des coordonnées du demandeur figurant à l'article 1,
 - (iii) l'entité propriétaire du demandeur figurant à l'article 2,
 - (iv) l'usine de fabrication indiquée à l'article 2,
 - (v) le matériau, le système ou la conception qui fait l'objet de la présente autorisation;
 - (vi) une méthode d'essai en rapport avec cette autorisation;
- (b) le demandeur n'a pas respecté l'une quelconque des conditions stipulées dans la présente autorisation;
- (c) de l'avis de la CÉMC, l'utilisation du matériau, du système ou de la conception autorisée aux présentes ne fournit pas un niveau satisfaisant de performance in situ;
- (d) de l'avis de la CÉMC, la modification ou la révocation de la présente autorisation est justifiée compte tenu d'un danger possible pour la santé et la sécurité publique;
- (e) la *Loi* ou le Code du bâtiment ont été modifiés, remis en vigueur ou révisés d'une manière qui a un effet sur la présente autorisation;
- (f) cette autorisation a été accordée sur la base de renseignements erronés, faux ou incorrects;
- (g) une révision de nature rédactionnelle s'impose.

5. Date de prise d'effet

- (a) Cette autorisation prend effet le 25 juillet 2013.

Fait à Toronto le 25 juillet 2013

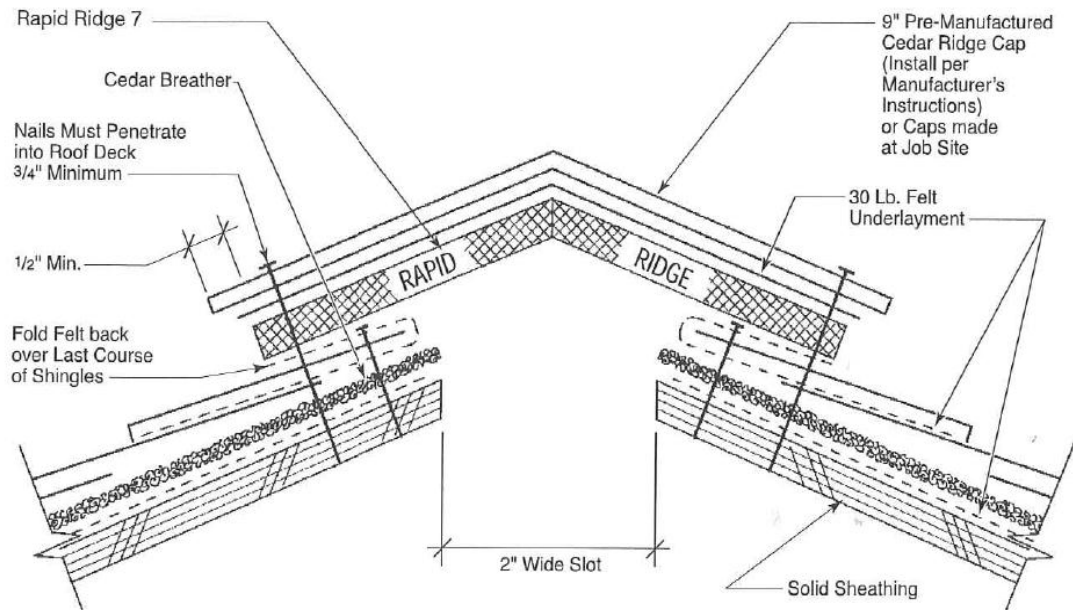
COMMISSION D'ÉVALUATION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Link', written over a horizontal line.

Edward Link, ingénieur
Président, Commission d'évaluation des matériaux de construction

Remarque : Le Code du bâtiment de l'Ontario n'est disponible qu'en anglais. En cas de différence ou de divergence dans l'interprétation de la présente traduction du rapport d'autorisation, la version anglaise dudit rapport est la seule version légale et exécutoire.

CEDAR BREATHER INSTALLED WITH RAPID RIDGE 7



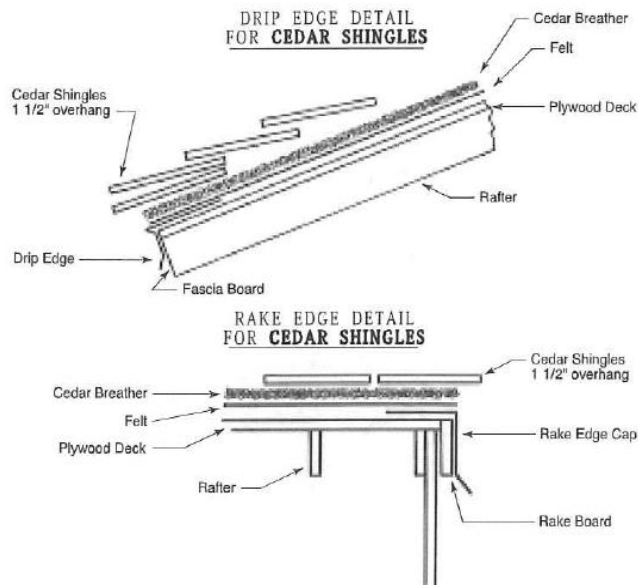
Note: Install with continuous soffit ventilation at each eave equivalent to 7 sq. in. per linear foot.

Cedar cap must overhang Rapid Ridge 7 by 1/2" minimum each side. Ridge cap must overhang Rapid Ridge 7 by 1" minimum at each gable end.

On cedar shingle application, apply 30 lb. felt onto roof followed by Cedar Breather and shingles.

On cedar shake installation, apply Cedar Breather directly onto plywood and felt per manufacturer's installation for shakes.

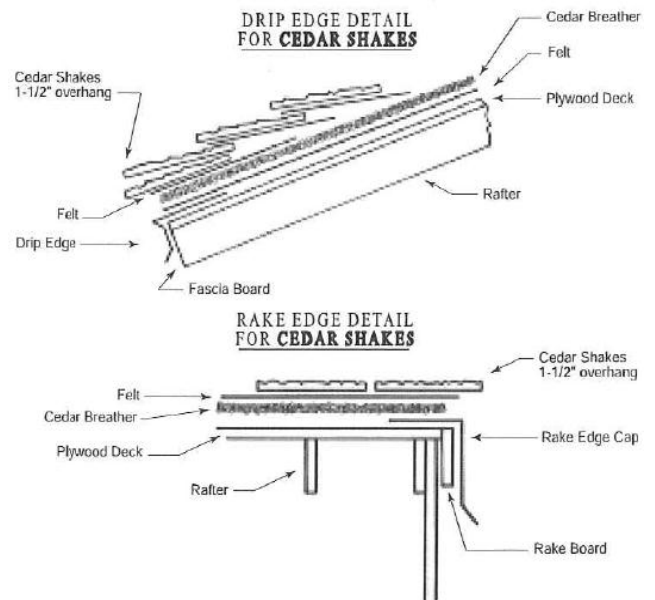
RAKE/DRIP EDGE DETAIL FOR SHAKES/SHINGLES



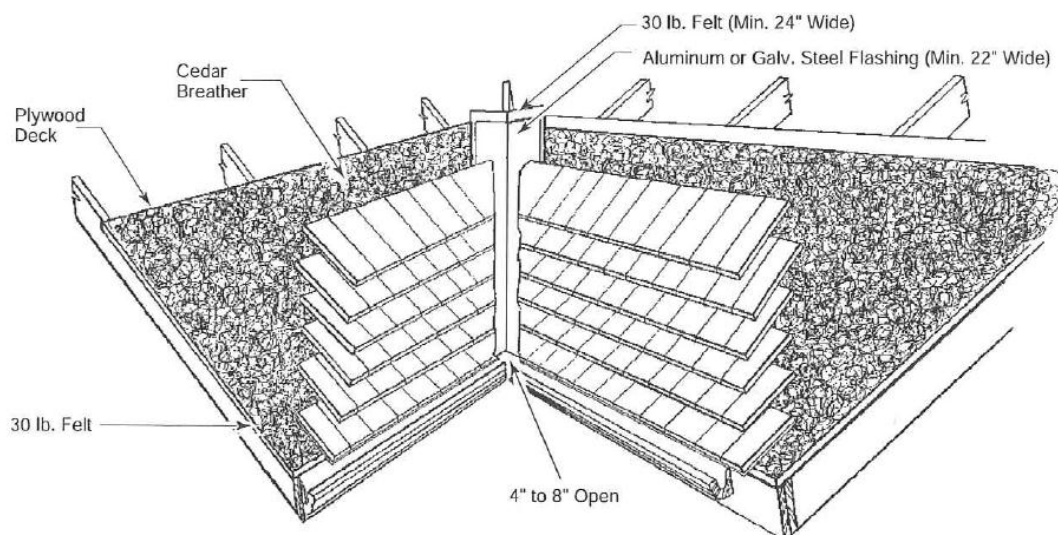
***Note:** If not installing drip edge, felt must overhang fascia board by a min. of 1/2\".

When using a rake edge cap or drip edge, install edging pieces so that they are directly on top of the deck.

1. Install pre-painted aluminum or galvanized rake edge cap or drip edge on top of the deck.
2. Install felt and Cedar Breather onto roof deck per instructions.
3. Install shake/shingles per manufacturer's instructions.



VALLEY FLASHING DETAIL



Note: Shingle Installation Shown

When flashing a valley on a cedar roof utilizing Cedar Breather, the flashing should be applied so that it is in direct contact with the underside of the shingle or shake/interleaved felt and on top of the Cedar Breather and felt.

1. At valley, install a 24" wide strip of 30 lb. felt on top of Cedar Breather.
2. Install center-crimped metal valley flashing made of aluminum or galvanized steel, 22" wide (8" min. each side for shingles, 11" min. each side for shakes).
3. Install shingles or shakes leaving open valley width of 4" to 8" depending on anticipated water volume. Shingles/shakes should not be applied with grain parallel to valley centerline and those extending into the valley should be cut at the correct angle. Joints between shingles/shakes must not break into the valley.